



CONTRE-PROPOSITIONS DE LA DIRECTION STC, LA CGT DIT NON !

<http://cgtschindler.free.fr/>

<https://www.facebook.com/pages/CGT-Schindler-Ile-de-France>.

Vélizy, Le 04 Mars 2016.

Tous les travailleurs, qu'ils soient stagiaires, en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD), sont soumis à l'article 7 du préambule de la Constitution française qui reconnaît à tous le droit fondamental de faire grève. La grève est un mouvement de contestation collectif, entraînant une cessation totale du travail des grévistes, effectué dans le but d'obtenir la satisfaction de revendications d'ordre purement professionnel.

Une négociation en cours portant sur la mise en place d'un plan de sauvegarde (de suppression) de l'emploi. Une réunion le 18 février ainsi que le 24 février 2016, se sont tenues aux motifs économiques de sauvegarde de la compétitivité, ou plan fixé par le groupe.

On ne retrouve pas les propositions de la direction dans le livre 1 version 2, et certaines contre-propositions de la Direction ne sont pas cohérentes et reviennent sur les dispositions légales. Pourquoi négocier, ce qui sera identique aux dispositions légales ? Dans quel but ? Dans quel intérêt ? Donner bonne figure à l'employeur par une soi-disant négociation avec les organisations syndicales ?

Les salariés et les organisations syndicales CGT et FO sont exaspérés de ces revirements.

Au total ce sont près de 20 salariés, plus les CDD qui vont se retrouver à pôle emploi courant l'été 2016 !

A ce jour, La Direction Schindler télé contrôle pour qui le mot « **SAUVEGARDE** » ne s'accorde qu'avec compétitivité, n'entend pas mettre les moyens financiers, surtout pas pour les salariés les plus fragilisés.

Nous devons défendre nos emplois, notre avenir ! Les directeurs du groupe ne défendent que leurs carrières, leurs bonus et leurs salaires. **EXIGEONS PLUS QUE DES MIETTES !**

La CGT et les salariés ont donc décidé de monter d'un ton dans leurs actions et appellent à la mobilisation de grève totale à partir de vendredi 04 Mars 2016 de 19h jusqu'au prochaines négociations du 07 MARS 2016.